

ON S'ABONNE : A Cahors, Bureau du Journal, chez A. LA TOU, imprimeur, ou en lui adressant franco un mandat sur la poste. PRIX DE L'ABONNEMENT : LOT, AVEYRON, CANTAL, CORREZE, DORDOGNE, LOT ET-GARONNE, TARN-ET-GARONNE : Un an, 20 fr.; Six mois, 14 fr. L'abonnement part du 1er ou du 16 et se paie d'avance.

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL

PARAISANT LES MERCREDIS ET SAMEDIS

M. HAVAS, rue J.-J. Rousseau, 3, et MM. LAFFITE-BULLIER et Co, place de la Bourse, 8 sont seuls chargés, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal du Lot.

PRIX DES INSERTIONS :

ANNONCES, 25 centimes la ligne RÉCLAMES 50 centimes la ligne Les Annonces et Avis sont reçus à Cahors au bureau du Journal rue de la Mairie, 6, et se paient d'avance. — Les Lettres ou paquets non affranchis sont rigoureusement refusés.

L'ABONNEMENT se paie d'avance. Cahors, imp. de A. LAYTOU rue de la Mairie, 6.

L'acceptation du 1er numéro qui suit un abonnement fini est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner

Table with columns: CALENDRIER DU LOT, DÉPART DES CORRESPONDANCES, SERVICE DES POSTES, ARRIVÉE DES CORRESPONDANCES. Includes dates, days, and postal routes.

Le Journal du Lot est seul désigné pour insérer, en 1866, les Annonces Administratives de l'arrondissement de Cahors et les Extraits des Annonces Judiciaires et Administratives des arrond. de Figeac et de Gourdon

Cahors, le 31 Octobre 1866.

BOURSE DE PARIS.

Table with columns: Date (Du 29 octobre, Du 30, Du 31) and values (R 3 p. 0/0, 4 1/2 p. 0/0).

BULLETIN

Personne ne sera surpris de la lettre de M. de La Valette à M. le préfet de Lyon, tout le monde sait à quel point l'Empereur se préoccupe de la situation des classes ouvrières.

Favoriser le développement des sociétés coopératrices qui non-seulement s'occupent du présent, mais cherchent à assurer l'avenir des travailleurs; cela vaut mieux qu'un secours transitoire.

Les ouvriers se sont empressés de témoigner leur gratitude. La lettre que leurs délégués ont adressée à leurs camarades d'atelier exprime dignement ces sentiments de reconnaissance pour la généreuse initiative de l'Empereur.

La nouvelle que le télégraphe a apportée de la nomination de M. de Beust au ministère des affaires étrangères de Vienne est une grosse affaire. Il faut espérer, cependant, que le cabinet de Berlin ne tiendra pas rigueur à l'Empereur François-Joseph pour ce choix qui paraît devoir être avantageux pour l'Empire.

On écrit de Berlin que la santé de M. de Bismark est fort loin d'un rétablissement complet.

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT

du 31 octobre 1866.

BERTHE

IMITÉ DE L'ALLEMAND

M<sup>me</sup> LA C<sup>te</sup> HAHN-HAHN

TOME PREMIER

IV. — Suite

Elle avait témoigné maintes fois le désir de voir appliquer à Edmond tel ou tel traitement dont elle entendait dire des merveilles. Son vieux médecin, investi de toute sa confiance, avait constamment répondu : « C'est pur charlatanisme; la maladie du marquis est comme la mort : elle défie tous les remèdes. »

Sans prétendre qu'une guérison fût probable, le docteur Lamoute se fit un devoir d'appeler l'attention de la marquise sur les eaux de Vichy, dont la vertu fortifiante pourrait améliorer la santé du malade.

Berthe pesa mûrement cette opinion, qui s'accordait fort avec la sienne. Cependant elle frémit tout

C'est à ce point qu'il serait question de lui donner momentanément un successeur. On parle de M. le comte de Goltz, ambassadeur de Prusse à Paris.

La situation ne semble pas devenir plus facile entre l'Autriche et la Hongrie. Une lettre de Pesth dit que l'attitude de la grande majorité de la diète hongroise est telle qu'une entente entre la Hongrie et l'Autriche paraît impossible.

L'incertitude est toujours la même sur la marche de l'insurrection des Candiotés. Des nouvelles d'Alexandrie portent que l'armée turco-Egyptienne a remporté une victoire sur les insurgés. Qu'y a-t-il de vrai dans ces renseignements ? On ne sait trop, quand on a lu le télégramme suivant de source grecque : « Des chrétiens armés auraient battu la garnison turque près de Radovisi en Epire. La surexcitation serait grande dans tout l'Epire et les chrétiens refuseraient de payer l'impôt. »

On attendait pour le 23 à la Canée, la flotte turque composée de sept vaisseaux de ligne et de plusieurs frégates ayant à bord une partie de la garde impériale. Tous les renseignements s'accordent à dire que le Sultan est profondément irrité et décidé à recourir aux mesures extrêmes.

Les négociations engagées avec le gouvernement de l'Empereur Maximilien pour le rapatriement de nos troupes sont en bonne voie.

L'organisation de l'armée mexicaine, déjà fort avancée, sera terminée dans le mois de décembre prochain. Une lettre de la Vera-Cruz annonce que la municipalité, d'accord avec les autorités, militaires a pris des arrangements pour loger environ 20,000 hommes, en attendant leur embarquement. Il n'y a donc plus à douter du retour prochain du corps expéditionnaire. L'Empereur Maximilien, dit-on, a résolu de faire un nouvel appel au peuple aussitôt après le départ des troupes françaises.

D'après une dépêche de Trieste, 27 octobre, il n'y a rien de changé dans l'état de santé de l'Impératrice du Mexique. Un télégramme envoyé par l'Empereur Maximilien approuve les mesurés

d'abord à la pensée de paraître avec son mari dans le monde des eaux. Puis elle eut honte de cette faiblesse. Et donc ! avoir peur de la curiosité des indifférents ! Et impossible d'envoyer Edmond à Vichy seul avec le médecin. Trop accoutumée à la société de sa femme pour se séparer d'elle volontairement, il aurait demandé pourquoi elle ne l'accompagnait point, et elle aurait dû lui avouer qu'elle rougissait de lui ; car elle n'avait pas l'esprit fertile en prétextes.

La question resta pendante tout l'hiver, et ce ne fut qu'au retour de la belle saison que Berthe la trancha d'une manière affirmative. « C'est une grande résolution que je prends là, dit-elle, quand je compare la vie paisible qu'on mène dans notre retraite à la vie incommode d'une ville d'eaux. »

— On échappe à cette incommodité, répondit le docteur, en louant un peu à l'écart une maison indépendante. Libre alors comme chez soi, on ne fait de connaissances qu'autant qu'on en veut, et on les choisit. »

Cette perspective rassura Berthe ; elle pria le docteur de lui retenir une maison convenable pour trois mois de l'été.

Edmond, chez qui on remarquait depuis quelque temps une légère amélioration tant physique qu'intellectuelle, entreprit ce voyage avec une joie vraiment enfantine ; Berthe, au contraire, avec un poids indicible sur le cœur. Il lui semblait rompre, par cette démarche, avec une époque de sa vie, la paisible époque de la résignation, pour entrer dans une ère de vague espérance. Elle s'en voulait de cette anxieuse pusillanimité ; elle se répétait sans cesse qu'elle n'avait ni désiré ce changement dans son propre in-

prises par les médecins de l'Impératrice. Ce télégramme ne contient rien qui vienne à l'appui de ce qu'ont dit les journaux au sujet de l'intention qu'aurait l'Empereur Maximilien de quitter le Mexique.

C'est décidément mercredi, 7 novembre, que le roi d'Italie fera son entrée à Venise. Le dimanche 4 est fixé pour la réception de la députation vénitienne, chargée de remettre au Souverain le résultat du plébiscite.

Voici comment s'exprime un journal au sujet de prétendues démarches dont l'Espagne aurait pris l'initiative pour assurer l'avenir du Saint-Siège et le maintien de la souveraineté temporelle du Pape après l'évacuation de Rome par les troupes françaises :

« Nous croyons qu'on s'est exagéré considérablement le caractère et l'étendue de ces démarches. Tout se serait borné, d'après ce qu'on nous assure, à des ouvertures faites au Saint-Siège par l'ambassadeur d'Espagne près la cour de Rome, pour sauvegarder la situation temporelle du Souverain-Pontife contre les entreprises du parti unitaire. Mais nous pouvons ajouter que ce projet n'a même pas été accueilli par le gouvernement Espagnol, et qu'il est abandonné, au moins jusqu'à nouvel ordre. »

On écrit de Rome que le Pape a l'intention de tenir au plus tôt un grand consistoire.

La sérénité de Sa Sainteté est toujours grande, le Pape refuse obstinément de quitter Rome.

Les négociations continuent pour le règlement de la question financière pontificale. Le point à régler est de déterminer le chiffre exact de la somme que l'Italie doit prendre à sa charge; de fixer l'époque à laquelle doit remonter la liquidation, et, enfin, de préciser le mode de paiement.

On mande de Venise, 27 octobre : Le président de la cour d'appel a proclamé solennellement, du balcon du palais ducal, le résultat définitif des votes sur le plébiscite. Il y a eu 651,758 oui et 69 non seulement. L'enthousiasme général est indescriptible. La ville est splendidement pavoisée.

térêt, ni contraint personne pour l'obtenir en vue d'Edmond.

A Vichy, elle vécut retirée et partagea tout son temps entre la musique, la lecture et la promenade. Elle n'aurait pas connu l'ennui si elle avait eu la ressource de longues excursions quotidiennes ; mais elle n'osait pas en faire toute seule, et encore moins en compagnie du docteur, parce qu'ils ne quittaient jamais Edmond tous les deux ensemble. Elle se promenait bien chaque jour avec le marquis à pied et en voiture, mais c'était précisément alors qu'elle se sentait oppressée, comme l'oiseau dans sa cage au printemps. L'hiver, il a supporté avec patience sa captivité, mais voici le renouveau, et il brûle de prendre son essor, et sa prison le paralyse et le torture. Pas de joie pure à côté d'Edmond, puisqu'on ne pouvait faire avec lui échange de pensées et de sentiments.

Le docteur Lamoute ne tarda pas à se lier avec un médecin qui accompagnait aux eaux une riche famille du midi. Puis il fit la connaissance de cette famille elle-même, dont le chef, un vieillard, paralysé depuis peu, mais l'esprit vif et sain, était l'objet exclusif des soins de sa femme et son fils.

Cette circonstance amena la liaison des deux familles. Les femmes s'intéressèrent l'une à l'autre, et la vieille comtesse de Trémicourt se présenta chez Berthe, un matin, pour lui demander si elle était contente de la cure du marquis. Berthe répondit avec un calme mélancolique. Ce calme, qui n'était pourtant pas de l'indifférence, frappa d'une extrême surprise la comtesse, ballottée, elle, entre l'espérance, et le découragement, et en proie à une poignante inquiétude.

Un décret royal a publié et mis en vigueur dans les provinces de la Vénétie et de Mantoue, la loi électorale politique du royaume d'Italie, du 17 décembre 1860. — Le nombre des députés pour ces provinces est de 50; il se distribue comme suit : La province de Bellune en élira 3; Mantoue 3; Padoue 6, Rovigo 4, Trévise 6, Udine 9, Venise 6, Vérone 6 et Vicence 7.

Pour le Bulletin politique : A. Laytou.

Dépêches télégraphiques.

(Agence Havas.)

Florence, 28 octobre.

Sur les 59 provinces dont se compose actuellement l'Italie, 45 ont fait connaître le résultat donné par l'emprunt national jusqu'à hier soir. La somme réelle, dont la souscription était assignée à ces 45 provinces par la loi d'émission, est de 258 millions de francs. Le premier paiement qui comprend le 3/10 représenterait donc un chiffre de 77,400,000 francs. Or, elles ont versé pour ce paiement et par anticipations volontaires sur les paiements futurs, 427 millions, dont 64 millions sont le produit des souscriptions individuelles des contribuables. Les 63 autres millions ont été souscrits par les représentations provinciales.

Alexandrie, 27 octobre.

M. Hecquard, consul de France à Damas, est mort le 19 à Beyrouth, frappé d'une attaque d'apoplexie foudroyante dans une visite qu'il faisait avec sa famille chez les sœurs de Orphelinat. On lui a fait de magnifiques funérailles.

Genève, 29 octobre.

Le parti conservateur est resté victorieux dans les élections pour le conseil national qui viennent d'avoir lieu dans notre ville.

MM. Camperio, Pictet de Larive, Friderich et Vessel ont été élus.

Vienne, 29 octobre.

Avant-hier soir, on a arrêté à Prague un individu sérieusement soupçonné d'avoir voulu commettre un attentat sur la personne de l'Empereur François-Joseph. Cet individu, qui est garçon, tailleur, fut remarqué par le capitaine anglais Palmer au moment où il levait de la main droite un pistolet chargé à balle lorsque l'Empereur sortant du théâtre tchèque, allait monter en voiture. Le capitaine Palmer s'empara aussitôt de cet individu qui a été livré à la justice.

Carlsruhe, 28 octobre.

La Chambre des députés vient de rejeter à l'unanimité moins une voix le projet de loi qui demandait une augmentation des impôts pour 1867.

Southampton, 28 octobre, soir.

Le Shannon est arrivé avec les malles des Indes

En rentrant, elle parla beaucoup à son mari et à Cyrille, leur fils, de cette jeune femme extraordinaire.

« Ma mère, dit l'ardent Cyrille, je n'aime pas ces statues de marbre, chez qui le cœur oublie de battre et le sang de circuler. Votre récit ma singulièrement refroidi pour elle, car j'étais en bonne voie de m'enthousiasmer de la marquise en écoutant le médecin. N'est-ce pas chose singulière ? Un médecin, un homme de science, d'observation et d'expérience, toutes choses qui tuent l'enthousiasme ! »

— Et moi, je te dis, Cyrille, répondit sa mère, que la marquise te plairait beaucoup : Te rappelles-tu ton exclamation à ton retour de Paris : « Quel malheur que pas une seule de toutes ces jolies femmes » n'ait l'air de savoir ce qu'elle veut ! »

— Parfaitement, répliqua Cyrille ; les sottes ne le savent pas, et les autres le sauraient bien, mais tout leur esprit porte la confusion dans leur tête. Tout cela ne s'applique, bien entendu, qu'aux femmes au-dessous de trente ans ; je n'ai pas encore médité sur celles qui ont la trentaine et au-delà.

— Que n'as-tu également moins médité sur les autres, mon cher Cyrille ! Aujourd'hui ton froid raisonnement l'emporte toujours sur la sensibilité de ton cœur et te rend injuste envers les femmes.

— Je m'efforcerais de ne pas l'être envers la marquise, puisqu'elle plaît tant à ma mère. Il n'était pas injuste envers les femmes, le pauvre Cyrille ! Seulement, dans l'effervescence de la première jeunesse, il n'avait acquis qu'au prix d'amers chagrins l'expérience que souvent elles ne savent pas bien elles-mêmes ce qu'elles veulent. Elles veulent se sacrifier, mais être au comble de la félicité ; être l'ab-

Occidentales, du Mexique, du Pacifique et de la Nouvelle-Zélande. Il apporte 1,319,510 dollars. Les nouvelles de Saint-Thomas sont du 14, de la Vera-Cruz du 22, et de Valparaiso du 17. — Les républiques Américaines, du Sud, resserrent toujours leur alliance et continuent à fortifier leurs ports pour les mettre à l'abri d'une attaque de l'Espagne. Le gouvernement de l'Equateur a décrété l'expulsion de tous les Espagnols qui ne voudraient pas se naturaliser dans un délai de 56 jours. Plusieurs mines d'Opale ont été découvertes dans le Honduras. Le bruit court d'une conspiration qui s'ourdrait dans la république de San-Salvador pour amener une nouvelle révolution. La tranquillité règne actuellement.

L'escadre Espagnole était à Popoete (Iles de la Société, Océanie), le 7 juillet, et devait partir, quelques jours après, pour Manille. — *La Martinique*, 13 octobre. — Le temps a été très orageux pendant la dernière quinzaine. Le commerce en importations a été très actif dans la dernière quinzaine de septembre.

Londres, 29 octobre.

Marché aux grains : Le froment anglais est dans les prix de lundi; il se fait des affaires de détail sur le froment étranger. L'avoine vieille est en hausse de six pence par quarter.

Liverpool, 29 octobre.

Marchés aux cotons : Cloture. Ventes d'aujourd'hui, 10,000 balles dont 3,000 pour la spéculation ou l'exportation. — Marché faible. — Importation : 3,625 balles.

S. Exc. M. le Ministre de l'Intérieur, vient d'adresser la lettre suivante à M. Henri Chevreau, sénateur, chargé de l'administration du département du Rhône :

J'ai placé sous les yeux de l'Empereur les rapports que vous m'avez adressés, sur l'état de l'industrie de la soie, à Lyon, ainsi que la pétition qui vous a été remise par les délégués d'une partie de la population ouvrière.

» Sa Majesté a étudié avec la plus vive sollicitude les moyens à l'aide desquels pourraient être soulagées les souffrances des ouvriers tisseurs, sans blesser en rien le grand principe de la liberté du travail. Il serait, en effet, souverainement injuste d'empêcher les fabricants d'employer la main d'œuvre là où elle s'offre à meilleur marché. Chacun doit être laissé libre dans l'exercice de son droit et dans le règlement de ses intérêts; mais lorsqu'une crise accidentelle se produit dans une branche de l'industrie, il appartient au gouvernement de rechercher avec soin toutes les mesures qui peuvent atténuer les conséquences de ces perturbations économiques.

» D'après les renseignements que vous m'avez transmis, les ouvriers paraissent convaincus qu'en se constituant en sociétés coopératives, ils pourraient s'assurer de meilleures conditions de rémunération de leur travail, et faciliter la transition que l'abandon des étoffes façonnées au profit des tissus unis impose à la production.

» Déjà même une société de ce genre serait en voie de formation. En présence de ces faits, il a paru à l'Empereur que la mesure la plus convenable était de favoriser la constitution de cette entreprise et d'en assurer le développement rapide. La loi de 1856 sur les sociétés en commandite ne permet pas de constituer une société par actions de 100 fr. dont le capital serait supérieur à 200,000 fr.

» Cette limite légale aurait, d'après vos informations, éloigné un assez grand nombre d'adhérents. L'obstacle peut être évité si les ouvriers associés sont disposés à recourir à la forme de la société anonyme. Exposez leur cette situation, et s'ils jugent utile de se constituer sur les bases de l'anonymat, les statuts de leur société seront examinés avec la plus grande diligence. Je me suis concerté avec mon collègue de l'Agriculture, du Commerce et des Travaux Publics, pour que leur demande n'éprouve aucun retard.

» Cette entreprise trouvera, je l'espère, dans l'intelligence et l'habileté de ses membres des garanties de succès. Toutefois, pour en faciliter les premières opérations, l'Empereur s'est entendu avec l'Impératrice, préoccupée comme lui des souffrances que vous avez signalées, pour que la société du Prince impérial fasse à la société nouvelle un prêt de 300,000 fr.

» D'autres sociétés coopératives pourront se former encore entre les ouvriers tisseurs. L'Empereur a daigné m'annoncer qu'il mettrait à votre disposition sur sa liste civile, une somme de 300,000 fr. pour favoriser la constitution et les opérations de ces diverses entreprises.

» négation même, mais ne pas éprouver de vide; être esclave du devoir, mais sans privations; faire toujours ce qui leur plaît, mais ne jamais entendre de reproches, et, tout en jouissant de tout, demeurer toujours parfaitement vertueuses. C'est à s'y perdre, disait Cyrille.

» Unique enfant de sa maison, il était, dans sa vingt-huitième année, encore célibataire, au grand chagrin de ses parents, dont toutes les espérances reposaient sur lui. Il les justifiait d'ailleurs: il était un excellent fils et un homme distingué, mais il n'avait pas encore eu l'hommeisme de se marier par devoir filial. D'un caractère absolu, exclusif, il ne connaissait que l'amour ou l'indifférence la plus profonde. Les femmes sont si peu habituées à cet exclusivisme de la part des hommes qu'elles ne le comprennent pas et le traitent de despotisme, de jalousie, de méfiance. Une couple de fois, il avait été blessé jusqu'au fond du cœur, et depuis lors il se tenait, avec les femmes, à distance respectueuse de la sphère du sentiment.

» Son père disait souvent à la comtesse: « Ne vante donc pas toujours à Cyrille le mérite et la supériorité des femmes; c'est le pousser à la contradiction et empêcher ses blessures de se cicatriser. »

» Mais elle était imbuë de cette opinion dominante de son sexe: qu'on peut convertir les gens par des exhortations sensées. La grande majorité des femmes sont nées prédicatrices.

» Loin d'elle l'intention d'inspirer à son fils un intérêt particulier pour Berthe; son unique but était de le ramener, par l'éloge d'une seule, à juger favorablement les femmes en général; mais elle en fut pour

» Sa Majesté a d'ailleurs vu avec plaisir que vous vous étiez préoccupé d'imprimer une vive impulsion aux travaux municipaux. M. le ministre des Travaux Publics a donné des ordres dans le même sens aux ingénieurs des ponts-et-chaussées.

» L'Empereur espère que cet ensemble de mesures permettra aux ouvriers lyonnais de retrouver par le travail les salaires que le chômage leur fait perdre. Mais, pour parer aux premières nécessités et pour donner, durant tout l'hiver, une plus grande extension à la charité, Sa Majesté me charge de mettre à votre disposition les sommes qui seraient jugées nécessaires, en dehors de celles fournies par la ville de Lyon, pour être distribuées entre les divers bureaux de bienfaisance de la ville.

Agréer, etc.

» Le ministre de l'Intérieur,

» Signé: LA VALETTE.

Revue des Journaux

L'EPOQUE estime que la Prusse a pris en Europe la même situation qu'occupait auparavant l'Autriche: « Autrefois, c'était l'Autriche qui était l'ennemie de la France; aujourd'hui, c'est la Prusse. »

La FRANCE nie carrément la vérité de cette assertion: « Deux partis, ajoute M. J. Cohen, s'ouvrent devant le cabinet de Berlin: l'un est celui de l'hostilité; l'autre est celui des relations amies. »

» La France, pouvant empêcher les transformations qui se sont accomplies au delà du Rhin, a laissé la Prusse constituer sa confédération du Nord et poursuivre sa politique traditionnelle. Elle n'a pas vu dans ces changements un fait de nature à nuire aujourd'hui ni à son honneur, ni à son intérêt. Pourquoi le cabinet de Berlin répondrait-il à cette attitude par une hostilité que rien ne justifie? »

» Les bonnes relations sont possibles entre les deux gouvernements, tandis qu'il n'y a entre eux aucune cause de guerre.

» Si le roi Guillaume choisit le terrain des rapports amis, pourquoil le repousser. »

La PRESSE, de son côté, reproche à La France d'aller trop vite en besogne en annonçant que la question du Luxembourg a cessé d'exister. Si la Prusse n'insiste pas sur l'entrée dans la Confédération du Nord, du Limbourg qui n'est point et n'a jamais été un pays allemand, « nous tenons de source certaine, dit la Presse, que la Prusse n'a renoncé ni à son projet de faire entrer le grand-duché dans la confédération qu'elle ébauche, ni surtout à la prétention de tenir seule garnison dans la forteresse de Luxembourg; seulement la résistance de la Hollande, l'opposition manifestée par la population luxembourgeoise, et surtout la prévision d'une intervention inévitable de la France, dans un débat relatif à une forteresse qui commande le côté le plus faible de notre frontière, ont modifié depuis peu les déterminations du cabinet de Berlin. Il a jugé prudent de ne pas pousser les négociations avec trop d'activité et de raider. »

Le JOURNAL DES DEBATS envisage cette même question d'un point de vue trop optimiste peut-être:

« Le différend survenu entre les cours de Berlin et de la Haye est en voie d'apaisement, disent Les Débats dans leur Bulletin, et il ne paraît pas, du reste, avoir jamais eu les proportions inquiétantes que lui prêtait certaines correspondances. On croit même, à Berlin, que le gouvernement renonce à demander l'entrée du Limbourg dans la Confédération du Nord et c'était là, si l'on s'en souvient, la plus importante des questions en litige. On n'ignore pas non plus qu'à la Haye, la triste fin de l'ancienne Confédération germanique n'a pas laissé de trop vifs regrets. Le roi et ses ministres n'ont pas pris le deuil, et si, comme tout porte à le croire, des concessions sont faites sur la question du Luxembourg, il ne restera bientôt plus de traces du désaccord dont l'opinion publique s'est un moment préoccupée. »

Le MONDE cite et commente une brochure qui a au-delà des Alpes beaucoup de retentissement et qui a pour titre: Les Alliances de l'Italie, et dont voici les conclusions: « L'alliée naturelle de l'Italie » est l'Allemagne. La rivale naturelle de l'Italie est la France. »

« Nous voulons croire pour l'honneur de l'Italie, écrit M. Armand Ravelet, que ces sentiments ne sont pas ceux de la majorité des populations, et que ces projets ne révèlent pas l'arrière pensée des hommes d'Etat qui la conduisent. Si cependant on les rappor-

ses frais d'éloquence.

Comme Berthe n'allait point chez Mme de Trémicourt, qui l'avait dispensée de lui rendre ses visites, leur connaissance datait déjà de plus de quinze jours, que Cyrille n'avait encore vu la marquise que de loin et en voiture. Ce qui présentait pour lui un bien plus grand intérêt, c'était une certaine promenade nocturne qu'il faisait quotidiennement, à l'extrême surprise de sa mère. Cette promenade le conduisait devant la maison occupée, à son insu, par la marquise de Valrive. Il s'y asseyait sur un banc sous la fenêtre pour l'écouter jouer du piano. Le jeu de Berthe l'impressionnait d'autant plus qu'il était lui-même un pianiste distingué. Il douta d'abord si ce n'était pas un homme qu'il entendait, tant il y avait de fougue et d'énergie dans cette musique.

Vers onze heures, il prenait possession de sa place. L'âme qui exerçait son admirable talent dans cette solitude et réparait seule la vie; le piano refermé et les bougies éteintes, la maison avait l'air d'un tombeau. Il s'informa s'il y avait quelque pianiste remarquable au nombre des baigneurs de Vichy. On en cita trois: un prince russe, une Allemande et surtout la fille d'un riche armateur, jeune personne de 17 ans et d'une grande beauté.

V

Un jour, la comtesse avait proposé à Berthe de faire une promenade avec eux. Cyrille ne fut pas médiocrement surpris de voir leur voiture s'arrêter devant la maison où il stationnait toutes les nuits.

che des paroles que Garibaldi a prononcées à plusieurs reprises, on sera forcé de reconnaître que cette hostilité contre la France est le sentiment d'un parti puissant, au mains duquel l'inconstance de la fortune pourrait bien un jour faire tomber la direction de la politique italienne, et alors il est bon que la France sache sur qui elle peut compter. »

M. Jules Richard intervient, dans la Chronique Parisienne de l'EPOQUE, dans la question Victorien Sardou, de Pène et Jouvin: M. Sardou, fait observer M. Richard, est dans la situation ordinaire faite par la publicité contemporaine aux auteurs à succès. Il faut qu'il s'y soumette, à moins que cet échange de lettres ne soit lui-même une nouvelle pièce intitulée: Une publicité inconnue jusqu'alors, ou le désespoir de M. Sardou, ou Hésitations et succès.

Pour extrait: A. LAYTOU.

L'ENTENTE CORDIALE

Deux incidents survenus dans les mers de Chine provoquent en ce moment des explications entre le cabinet des Tuileries et celui de St-James. Un navire de Bordeaux, le Hong-Kong avait embarqué à Hanghai 200 coolies chinois pour les îles de la Réunion. Ces hommes se sont révoltés et ont massacré l'équipage; mais, incapables de manœuvrer le bâtiment, ils navigaient à l'aventure, quand un navire anglais, les ayant rencontrés, les a ramenés à Hanghai et remis entre les mains du consul britannique. Celui-ci prétend connaître seul de l'affaire, tandis que le consul français proteste pour que les assassins lui soient remis.

L'autre incident a trait au massacre de missionnaires français dans la presqu'île de Gorée. Le contre-amiral Rosé qui commande la station des mers de Chine invita l'amiral anglais King à le soutenir dans sa demande de réparation. Celui-ci ayant refusé notre amiral forma une division de bâtiments légers pour aller attaquer Hanian, capitale de la Corée. L'amiral King offrit alors le secours refusé d'abord; l'amiral Roze, à son tour, déclara qu'il agirait seul.

Pour extrait A. Laytou.

Nouvelles du jour.

On lit dans le Moniteur:

« L'Empereur vient de recevoir des adresses par lesquelles les conseils municipaux d'un grand nombre de communes visitées, sur les ordres de S. M. par les généraux de Failly, de Wambert, de Genlis et Favé, transmettent à Sa Majesté les remerciements des victimes de l'inondation qui ont participé aux secours distribués en son nom, et expriment les sentiments de profonde reconnaissance avec laquelle la population tout entière a accueilli la mission confiée par l'Empereur à ses aides de camps. »

— Le temps est brumeux et froid à Paris. Cependant il y aura du monde, et beaucoup, aux courses de Vincennes, dont la proximité accroît l'agrément.

Demain jeudi, 1<sup>er</sup> novembre, dernière journée des courses de La Marche.

— La grande galerie extérieure du Palais de l'Exposition, complètement terminée, a 25 mètres de hauteur et 35 de largeur. C'est dans cette galerie que doivent être exposées les machines. Les travaux d'aménagement intérieur commencent déjà et l'on peut se rendre compte de l'espace occupé par chaque nation. Ainsi la France occupera 62,022 mètres dans le palais c'est-à-dire plus de six hectares, et onze hectares dans le parc, en total plus de 17 hectares.

« Je t'en prie, mon fils, lui dit sa mère, va au-devant de la marquise de Valrive. »

— Très-volontiers, répondit-il avec trouble; mais où demeure-t-elle? »

— Au premier; le marquis occupe le rez-de-chaussée. »

Cyrille descendit de voiture et rencontra Berthe en entrant dans la maison.

« Je n'ai pas fait attendre madame votre mère? » s'empressa-t-elle de lui demander.

Au lieu de répondre, Cyrille s'écria, avec toute la naïveté d'une agréable surprise: « La pianiste, c'est donc vous? »

— Quelle pianiste? » répondit-elle en lui lançant un regard fort peu aimable.

Elle monta dans la voiture et se plaça en face des parents de Cyrille. Il s'assit à côté d'elle, un peu déconcerté. Quand la comtesse eut présenté son mari et son fils à Berthe, cette dernière s'entretint avec les deux vieillards, sans s'inquiéter le moins du monde de Cyrille, qu'elle trouvait impertinent. Lui, au contraire, il ne la quittait pas des yeux, cherchant, mais en vain, une parfaite harmonie entre la personne et le jeu de cette femme. A son piano solitaire, Berthe s'abandonnait sans crainte à toute l'énergie, à la profonde sensibilité de sa nature d'élite; toutes les considérations humaines, toutes les barrières tombaient devant l'inspiration; elle respirait librement, à pleine poitrine. Dans la vie, cela lui était impossible; les convenances rétrécissaient horriblement sa sphère. Mais le tac, qui est l'instinct de la femme, lui disait de n'en rien montrer, et c'est ainsi qu'elle avait quelque chose de contraint, surtout en présence des hom-

— Demain aura lieu à l'Odéon la première représentation de la Conjuración d'Amboise, drame en cinq actes et en vers, de M. Louis Bouilhet.

— On écrit de Venise, 24 octobre:

« Notre pays veut rentrer dans le mouvement commercial. Il y a un assaut de projets maritimes. Le premier banquier de la ville un agent de M. Rothschild, M. Lévi, organise une société pour la construction de 12 bateaux à voile destinés au commerce du Levant. »

— La fête de Saint-Crépin, patron des cordonniers a été célébrée jeudi dernier, dans les vingt arrondissements de Paris avec l'éclat usité pour cette solennité patriarcale, dont la tradition s'est pieusement conservée parmi tous les membres de la grande famille des ouvriers en chaussures. Dans le 2<sup>e</sup> arrondissement, un cortège de 500 compagnons, tambours et musique en tête, est parti à onze heures du matin, de la rue du Petit-Carreau pour se rendre à Montmartre, où une messe solennelle devait être dite dans l'église de Saint-Pierre. Le cortège était précédé de quatre massiers, portant, à bras d'homme, la chasse de Saint-Crépin; derrière cette chasse s'avancait une voiture dans laquelle était installé M<sup>me</sup> Jambois, mère des compagnons. La marche du cortège s'est accomplie dans le plus grand ordre. Dans le 13<sup>e</sup> arrondissement, cinq à six cents ouvriers s'étaient réunis, boulevard de l'Hôpital, chez le fabricant qui les emploie, M. Savart. Quelques instants après, ils se sont rendus à l'Eglise Saint-Marcel pour entendre la messe et faire bénir une statue de Saint-Crépin qu'ils avaient l'intention d'offrir en cadeau à M. Savart. Après l'office et la bénédiction, ils sont revenus à la fabrique, devant laquelle se déroulait une immense file de voitures de place, au nombre de cent cinquante. Tous les enfants de St-Crépin ont fini par se caser dans ces véhicules qui les ont conduits boulevard Rochechouart, à l'Elysée Montmartre, où la corporation s'est gaiement assise à un banquet fraternel.

Pour extrait: A. Laytou.

UNE RÉHABILITATION

Une affluence inusitée se pressait jeudi dans le prétoire du tribunal de commerce de la Seine. Cette enceinte, assez peu gaie d'ordinaire, présentait un air de fête dont messieurs les huissiers ne revenaient pas. Les magistrats consulaires siégeaient au complet; derrière leurs sièges on remarquait plusieurs membres de la cour d'appel, en robes rouges.

De quoi s'agissait-il? Il s'agissait tout simplement de restituer l'honneur à un citoyen, la considération à une famille. Il y a vingt ans, M. Desjardins, monteur en cuivre, était déclaré en faillite. Son passif atteignait cent mille francs, son actif, composé, en majeure partie de matières ouvrées, se trouva, par la dépréciation, réduit à une somme insignifiante.

Courbé sous le malheur, M. Desjardins se fit ouvrier après avoir été maître. Il passa de douzes années, marié qu'il était, avec deux fils et une fille. Son activité, sa sagacité, le firent distinguer de son patron, qui le nomma, vers 1850, contre-maître et l'associa, six ans plus tard à ses affaires.

Les fils avaient grandi, ouvriers comme leur père. La conscription les épargna tous deux. L'un avait pris l'état de fondeur, l'autre s'était placé dans une maison de produits chimiques.

mes. Elle s'efforçait de cacher qu'ils lui inspiraient une certaine crainte, et que parfois la timidité seule la rendait d'une réserve glaciale.

« Eh bien, Cyrille, que dis-tu de ma jeune amie? lui demanda plus tard sa mère. »

— Qu'en dirais-je, puisqu'elle ne m'adresse pas la parole s'écria-t-il gaiement.

— Oh! les hommes! Votre jugement sur le compte d'une femme dépend-il donc toujours des attentions qu'elle a pour vous? »

Cyrille, qui était de bonne humeur, répliqua: « Si vous me promettez de ne pas me traiter d'hérétique je vous dirai quelque chose. »

— Je garderai pour moi ma pensée sur cette hérésie.

« Eh bien donc, je crois que vous imposez énormément à la marquise; et mon père encore plus par ses cheveux blancs et son œil d'aigle. Elle serait moins timide avec moi seul. »

La comtesse fit un biscaïen de son mouchoir de batiste et le lança à son fils.

« Combien il est dangereux, dit Cyrille en souriant, d'exprimer aux dames une opinion qu'elles ne partagent pas! »

Mais, vers 11 heures du soir, il s'enveloppa dans son manteau, car il pleuvait, et il se rendit à son poste. « N'avais-je pas raison de dire qu'avec moi seul elle est moins timide? pensa-t-il en entendant une ardente et joyeuse improvisation musicale. Oh! que je voudrais la connaître — la connaître à fond!... »

La suite au prochain numéro.

La jeune fille, couturière, soignait la mère, devenue aveugle peut-être à force de larmes!...

En 1858, M. Desjardins, devenu veuf et succédant au chef de la fabrique, qui se retirait du commerce, reprit pied dans l'industrie parisienne. La Providence bénit ses efforts, ceux de ses enfants, dont l'aîné est établi depuis cinq ans, à St-Petersbourg et dont le plus jeune est un précieux auxiliaire pour la maison paternelle. Celle-ci donnait, à chaque fin d'année des profits plus considérables. L'aisance était revenue, la fortune allait venir.

L'honnête industriel l'accueillit avec un austère contentement. L'or et les billets de banque, fruit de son labeur et de son aptitude, lui brûlaient les doigts. « — Cela n'est pas à moi, disait-il, c'est à d'autres. Si je l'amasse avec tant de soin et de peine c'est pour le restituer. Je rougis dans la rue, je ne veux pas rougir dans le cercueil ! » Les enfants, qui souffraient de la tristesse du père, n'étaient pas moins impatients que lui d'une réparation complète. Celui de Saint-Petersbourg y contribua, celui de Paris également. La somme allait, intérêts compris, à cent soixante mille francs.

On l'a payée, jusqu'au dernier centime. Et alors, M. Desjardins, presque vieillard, se trouvant de nouveau sans fortune, est venu demander aux magistrats sa réhabilitation. Trente-cinq ans de lutte, de travail, d'économie, c'est bien payer une dette sacrée. Lorsqu'on reprend, avec la liberté, l'honneur, ce n'est pas trop cher.

L'affluence qui se pressait dans la salle des audiences consulaires était composée des créanciers et des amis de M. Desjardins. Entre ceux-ci et ceux-là, pas de différence. Lorsque le président du tribunal a prononcé la formule solennelle de réhabilitation, d'énergiques applaudissements ont éclaté. Chacun a voulu presser la main de l'honnête négociant et de ses deux braves fils. Dans un coin de la salle, au bras d'une parente, M<sup>lle</sup> Desjardins sanglotait. Le matin, elle était allée déposer une couronne sur la tombe de sa mère.

Pour extrait : A. Layton.

Bulletin Agricole

Selon la semence, la moisson. Au pluvieux septembre a succédé un octobre rassurant. Les emblavages, mal commencés, finissent bien. Une fois de plus, les cultivateurs qui ont eu de la patience sont mieux traités que ceux qui ont montré de la précipitation. Confier le blé au sillon trempé, boueux, autant le jeter dans le chemin ou la rivière. Supposons que la pluie eût duré, est-ce qu'on n'avait pas la ressource des marsages? En Russie, trois mois font du grain semé la germe coupée. Notre sol et notre soleil valent bien, j'imagine, le sol et le soleil de la Russie.

C'est aux meilleures conditions des emblavages qu'il faut surtout attribuer le temps d'arrêt qui se manifeste sur notre marché intérieur. Les arrivages de blés étrangers, bien que déjà considérables, n'ont pas encore eu le temps d'influencer les cours, sauf peut-être sur les places voisines de la Méditerranée. Il n'est même pas impossible que cette concurrence soit moins active qu'on ne l'a supposé. Pour que l'importation de la denrée exotique procure du bénéfice, il faut que la mercuriale française ne descende pas au-dessous de 22-50 (l'hect.) pour le bon froment. Or ce prix n'est nullement assuré durant la campagne. En ce moment, la halle de Paris reçoit le chiffre de 4 à 41 fr. (l'hect. 1/2) et les marchés de province celui de 20 à 21 fr. (l'hect.). Si cette situation persiste le commerce importateur limiterait vite les opérations qu'il a ouvertes dans la pensée d'une hausse progressive et générale.

Voici, à la demande de nos abonnés cultivateurs et propriétaires, un résumé des avis de l'extérieur. L'Angleterre reçoit de fortes quantités du dehors, prix fermes cependant. En Allemagne, récolte insuffisante, cours bien tenus. Même situation pour la Hollande et la Belgique. L'Italie se suffira et l'Espagne à du grain à revendre. La Russie expédie le plus qu'elle peut par la mer Noire et par la Baltique. Aux Etats-Unis, la marchandise est abondante. La farine vaut à New-York 48 fr. le baril. On la vendait en 1846-47 de 90 à 92 francs.

Pas de changement notable à l'égard des vins et spiritueux. On est trop occupé au pressoir ou à l'enfûtage pour songer à « l'étape » ou au chemin de fer. Bercy et l'Entrepôt ne livrent que pour les besoins actuels. Acheteurs et vendeurs s'observent. La vraisemblance est : 1° que le vin nouveau sera bon marché et offert, étant de garde difficile; 2° que les produits des années précédentes garderont les cours actuels, ou même les élèveront encore.

Le marché aux alcools est au grand calme. Les 3/6 betterave font 59-50 (l'hect.), les Languedoc 87 à 88 fr. La distillerie charentaise fabrique à force et tient bien ses prix. Lutte méritoire. Quand on songe qu'à Paris le commerce de détail livre en ce moment de l'eau-

de-vie de cognac et du rhum de la jamaïque à 1 fr. 25 le litre? Il est vrai que le raisin et la canne à sucre sont absolument étrangers à ces mixtures abominables!...

Les huiles colza sont offertes sur place de Paris, dans les 104 à 105 fr. (les 100 kil.). Graine 28 fr. (l'hect.). Affaires lourdes.

Légère reprise à l'égard des sucres. On cote l'indigène à 57 fr. (les 100 kil.), les raffinés dans les 127 à 129 fr.

Il se produit, à l'égard du bétail, un fait analogue à ce qui se passe relativement aux blés et farines. Les prix élevés font les arrivages étendus. Cette semaine, le double marché central. Sceaux et Poissy, n'a pas reçu moins de 5,300 bœufs et 41,000 moutons, puis en proportion les autres espèces. Cette abondance a rendu les acheteurs difficiles et les prix variables. Sur le marché hebdomadaire de la Chapelle, il y a été amené 4,185 porcs, qui se sont placés avec lenteur au cours moyens de 1 fr. 25 (le kilo.)

Constatons avec persévérance que les porcs aussi bien que les moutons, et les veaux ainsi que les bœufs, s'enlèvent à peu près sans contestation lors qu'ils sont de race choisie et de bon engraissement. Avis aux éleveurs. Il ne suffit plus maintenant de « faire » de la viande; il faut qu'elle sorte de la médiocrité.

Pour extrait : A. Layton.

Chronique locale.

ENQUÊTE AGRICOLE.

L'enquête agricole vient de terminer ses opérations dans le département. La Commission spéciale présidée par l'honorable M. Caze, Président de Chambre à la Cour Impériale de Toulouse, et ancien Président de la Société d'Agriculture de cette ville, avait été installée par M. le Préfet, le 15 de ce mois. — Elle a siégé à Cahors, les 15, 16 et 17. Elle s'est transportée le 18, à Gourdon, qu'elle n'a quitté que le 20 pour se rendre à Figeac où elle a tenu ses séances le 22 et le 23.

M. le Préfet, qui s'est occupé de cette intéressante question avec l'activité qu'il sait apporter dans toutes les circonstances qui touchent aux intérêts du pays, avait, dès le premier moment, remis, entre les mains de M. le Président, les documents recueillis. MM. les chefs de service appelés par lui se sont présentés devant la Commission pour présenter les explications que chacun d'eux pouvait avoir à fournir en ce qui touche les rapports de leur service avec l'agriculture.

Un grand nombre de questionnaires avaient été adressés aux propriétaires et aux cultivateurs les plus compétents et qui, par leurs connaissances spéciales, leur expérience pratique, pouvaient fournir les renseignements les plus précis sur la situation de l'agriculture dans ses détails et sur les moyens de l'améliorer. Il suffit de jeter un coup d'œil sur ce questionnaire pour en comprendre toute l'importance. Il ne contient pas moins de 161 articles se rattachant aux conditions générales de la production agricole, état de la propriété territoriale, conditions de culture, etc.; à des conditions spéciales de la production agricole, — assolements, irrigations, fourrages, bestiaux, vignes, etc.; à la circulation et au placement des produits: débouchés, voies de communications, frais de transport, etc.; à la législation en ce qui se rattache à l'agriculture: traités de commerce, etc.; à des questions générales se rapportant aux améliorations désirables à tous égards.

La plupart des propriétaires consultés ont répondu avec un louable empressement. La Commission a rencontré le plus souvent, dans les renseignements fournis, les indications les plus précieuses et les vues les plus justes. Quelques-uns des formulaires ont été appréciés comme très remarquables.

Chacune des réponses a été examinée, raisonnée et discutée par la Commission qui a formulé, à son tour, son opinion dans des délibérations motivées qui, ainsi que tous les questionnaires, seront transmises à la Commission centrale d'enquête instituée à Paris.

Les séances de la Commission ont toutes été publiques, et M. le Président a veillé à ce que toute personne qui en exprimait le vœu exposât ses appréciations personnelles. Un certain nombre de déposants ont été entendus, et leurs dépositions, signées par eux, sont annexées aux procès-verbaux. Ces dépositions verbales sont venues ajouter de précieux matériaux au monument de l'enquête.

En résumé, jamais investigation plus approfondie n'avait pénétré jusqu'au fond de nos intérêts. Elle jette sur la situation de notre département une vive lumière qui éclairera nos agriculteurs eux-mêmes dans la direction de leur culture, et favorisera l'accomplissement des vues élevées et bienfaisantes de l'Empereur pour la prospérité de nos campagnes.

M. le Préfet du Lot vient de nommer par arrêté du 25 octobre courant:

- MM. Arnal (Paul), instituteur communal à Reyrevignes; Teulières (Général), id. Montredon; Sourzat, fils, id. Sonac; Maradènes (Jean), élève de l'école normale, instituteur communal à Atoille-Lenillac; Jamon, dit frère Aristide, instituteur communal à Labastide-Murat; Maratuech (Guillaume), id. à Lacapelle-Cabanac; Viers (Eugène), id. à Castelfranc; Ronquié (Sylvain), id. à Rampoux; M<sup>me</sup> Cassagne (Marie-Rose), institutrice communale, à Lunan; Besson (Auguste), instituteur auxiliaire, à Mercuès; Bonhomme (Jean), id. à Alviagnac; Gineste (Antoine), frère du S-Viateur, instituteur adjoint, à Bagnac; Fagnet (Pierre), frère des écoles chrétiennes, instituteur adjoint, à Souillac; Panafieu (Louis-Remy), id. à Cahors; Vaysset (Aman-Augustin), id. à Cahors;

- Foulquier (Augustin), id. à St-Céré; Clergue (Arléon-Hippolyte), id. à St-Céré; Bonafous (Louis), id. à Castelnau; Granger (Auguste), frère du Puy, à Limogne; Parayre (Joseph), id. à Limogne; Gal (Louis), frère du Puy, instituteur adjoint à Limogne; Gros (Antoine-Eugène), bachelier-ès-lettres, instituteur adjoint, à St-Bressou; Paramelle (Théodore), instituteur adjoint à Figeac.

INONDATIONS. — SOUSCRIPTIONS

4<sup>e</sup> Liste.

- Commune de Livronn MM. Delpon, conseiller général 5 fr. Vayssié, maire 5 fr. Issaly Blaise, propriétaire 1 fr. Cazes, percepteur 2 fr. Mifre, receveur, 1 fr. Calvel, commissaire de police 1 fr. Gratiat, instituteur 1 fr. Carrayrou, huissier 1 fr. Delfour, maître d'hôtel 1 fr. Veuve Cassagne, propriétaire 2 fr. Poudroux, limonadier 1 fr. Cassagne, aubergiste 20 c. Boudet, forgeron 1 fr. Saur, boulanger 50 c. Augnié, aubergiste 50 c. Malbos, marchand drapier 1 fr. Francoual, propriétaire 2 fr. 50.

Commune de Figeac

- MM. Guary, maire 10 fr. Mainard, conseiller honoraire, conseiller municipal 5 fr. Salgues, président honoraire 5 fr. Leygues, boulanger 50 c. Braquié, 50 c. Bétille, avoué 3 fr. Fourgous, avoué 3 fr. Cancé, militaire en retraite 50 c. Cantagel, épicière, 50 c. Lafabrie, aubergiste 2 fr. Lascroux, coutelier 25 c. Caton Alexandre, cloutier 25 c. Cussonnac, aubergiste 25 c. Cussonnac, boulanger 25 c. Descamps, cafetier 50 c. Rouchon, 2 fr. Senzergues, amonier 5 fr. Vilhès, teinturier 35 c. Mamlère, propriétaire 1 fr. Dejean, id. 50 c. Clary, pharmacien 1 fr. Laurent, greffier 1 fr. Delpuech, arrourier 1 fr. Abel, perruquier 1 fr. Roques, chapelier 1 fr. Chapelle Auguste, boucher 50 c. Moles, imprimeur 5 fr. Rolland, boulangère 50 c. Lula cafetier, 50 c. Larnaude, épicière 50 c. Sourdès, ferblantier 50 c. Paulin, boulanger 25 c. Muzzat, cloutier 50 c. Barran, cafetier 50 c. Roux rathier 50 c. Lacarrière, maçon 50 c. Revel, propriétaire 1 fr. Bouygues, avoué 1 fr. Desclaux, ex-greffier 5 fr. Dumont de Sournac, propriétaire 1 fr. Chaffre, propriétaire 1 fr. Mayonobe, aubergiste 50 c. Engel, débitante de tabac 50 c. Bramary, cafetier 50 c. Nigou, aubergiste 25 c. Descamps, aubergiste 50 c. Domergues, négociant 2 fr. Guyot, commandant 5 fr. Tournié Amans, roulier 50 c. Lescurc Eugène, négociant 1 fr. Roux, aubergiste 2 fr. Calmel Eloi, limonadier 2 fr. Justin Ségol, maître d'hôtel 2 fr. Delpuech Adèle, aubergiste 2 fr. Lescurc cafetier 3 fr. Descamps Adolphe, conseiller municipal 10 fr. Delpuech, tanneur 1 fr. Delaurie, charron 1 fr. Rayeur, employé à l'octroi 2 fr. Nayac, id. 1 fr. M<sup>me</sup> Rouchon, propriétaire 2 fr. Mage, juge de paix 3 fr. Baudis, bottier 1 fr. Puisourcat, maître plâtrier 2 fr. Durand Baptiste, négociant 1 fr. Vayssié, avoué 5 fr. Cantaloube, propriétaire 6 fr. Mir, sans profession 1 fr. Granier, menuisier 50 c. Rouzet, juge au Tribunal 5 fr. Puel, docteur en médecine 2 fr. M<sup>me</sup> Froment, propriétaire 5 fr. Pipy charpentier 50 c. Sirieys, notaire 4 fr. Galtié, propriétaire 10 fr. Baduel, id. 5 fr. Souyré, potier 1 fr. Amadiou, vérificateur de l'enregistrement 5 fr. Fonarme, limonadier 1 fr. Fréjaon, forgeron 50 c. Roques, sans profession 2 fr. Cavalié, propriétaire 50 c. M<sup>me</sup> Darsses, sans profession 3 fr. Certes, propriétaire 5 fr. M<sup>me</sup> Doucet 2 fr. Pradelle 70 c. Leygues, peintre 50 c. Carrayrou 50 c. Pezet 50 c. Filhol 1 fr. 50. veuve Malbec 50 c. Lala, limonadier 50 c. Delpuech 50 c. Anonymes 4 fr. Un anonyme 2 fr. 35. M<sup>me</sup> Pradel, sans profession 5 fr. M<sup>me</sup> Liévin 2 fr. Coussieu, notaire 5 fr. Massabie, curé 5 fr. Barrat, juge de paix 5 fr.

- MM. Tréneule, curé de N-D la Fleurie 10 fr. Liévin, banquier, membre du Conseil municipal 10 fr. Teilhard, receveur de l'hopice 5 fr. M<sup>me</sup> Liévin 5 fr. Laporte, vicair de N-D 3 fr. Gambonie, id. 3 fr. La bonne de M. le curé Tréneule 1 fr. Bru, aubergiste 1 fr. Cadiergues, instituteur primaire 1 fr. Balmette 1 fr. Grandon, amonier du Collège 1 fr. Baduel, père 2 fr. M<sup>me</sup> Baduel 1 fr. Murat, propriétaire à Assier 5 fr. Larnaude Jeanne 50 c. Grisanty, doreur 1 fr. Marie Mezech 5 fr. Destal, propriétaire 25 c. Salesses Rose, chez M. de Bessonies 50 c. Teilhard Denis, propriétaire 1 fr. Lagarrigue, marchand 25 c. Borias, directeur de l'usine à gaz 25 fr. Soulié père et sa famille 1 fr. Estival, sabotier 50 c. Palhassa, propriétaire 10 fr. Delclaux Isidore, propriétaire 2 fr. La bonne de M. Delverny, avoué 1 fr. V Fourgous Daniel 1 fr. Delclaux Oscar, négociant 3 fr. Ses employés 1 fr. 40 c. Cayrel, aubergiste 25 c. Marie Sault, servante chez M. Bousquet 50 c. Miret, coiffeur 20 c. Laperge, menuisier 20 c. Tourtonde père 50 c. Védruone Louis, chaudronnier 1 fr. Bousquet-Pontié père 2 fr. M<sup>me</sup> Louis Guary, négociant 30 c. M<sup>me</sup> Anglade 50 c. M<sup>me</sup> Ve Malvy négociant 5 fr. M<sup>me</sup> Lucie Vayssié 50 c. Delbos, libraire 1 fr. Courbaise, bijoutier 1 fr. M<sup>me</sup> Ve Bersange 50 c. Ve Chaumont 50 c. Ve Francoual, 1 fr. M<sup>me</sup> Ourlihae, bijoutier 1 fr. Combes, négociant 2 fr. Céréde, négociant 2 fr. Boudousquie, limonadier 50 c. Calmette, chapelier 1 fr. Dalmas, quincaillier 1 fr. Burguière, tailleur 1 fr. De Crussol, imprimeur 3 fr. Bladou, pharmacien 3 fr. Ferry, tailleur 1 fr. Julienne Lagarrigue, marchande 50 c. Latapie Louis, aubergiste, 50 c. Vialatte, professeur au collège 1 fr. Martial René 1 fr. Bru Adolphe, négociant 5 fr. Laurent, aubergiste 30 c. Maudrand, limonadier, 2 fr. Fontanel, boulanger, 1 fr. Rouget, limonadier, 50 c. Bennes, coiffeur 25 c. Ve Sérieys César, 50 c. Laparra, huissier, 50 c. Dousset, ancien principal 10 fr. Vayssié, ancien conservateur 10 fr. Fau, ancien greffier 2 fr. Sausions Alfred, propriétaire 5 fr. Guary Louis, propriétaire 5 fr. Fau, boulanger 1 fr. Puech, régisseur du cercle Divan 2 fr. Ve Desplais, propriétaire 3 fr. Domergue, propriétaire et rentier 2 fr. Delpuech, boucher 50 c. E. Puel, négociant 1 fr. Léonce de Concans, propriétaire 10 fr. Vival, avoué 2 fr. Delverny, avoué, 2 fr. M<sup>me</sup> Delverny, propriétaire 2 fr. Pezet, capitaine en retraite 2 fr. Badetz, id. 2 fr. Alran, cordonnier 30 c. Estival Etienne, sabotier 10 c.

Commune de Laroque-des-Arcs

- MM. Dolique, curé 5 fr. Alazard, adjoint 5 fr. Cocula, 2 fr. Brunet, maire 20 fr.

Total général de la 4<sup>e</sup> liste: 476 fr. 10 c.

Les jeunes soldats de la deuxième portion du contingent de la classe de 1865 qui, n'étant pas appelés, sont inscrits sur les contrôles de la réserve, viennent d'être dirigés sur les dépôts d'instructions des armes respectives auxquelles ils appartiennent et dans lesquels ils seront exercés pendant une première période de trois mois, c'est-à-dire jusqu'au 30 décembre prochain.

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Naissances.

29 octobre. Bornes (Marie), Cabessus.

Décès.

- Capoulade (Jeanne), 55 ans, r. Impériale
- 30 — Bouscarat (Guillaume), 45 ans, marchand, à Saint-Cirice.

PRÉFECTURE DU LOT

ROUTES DÉPARTEMENTALES DU LOT

Entretien pendant les années 1867, 1868, 1869, 1870, 1871 et 1872.

ADJUDICATION

Le Jeudi, 29 novembre prochain, à deux heures après midi, il sera procédé, à Cahors, en l'hôtel de la Préfecture, par M. le Préfet du Lot, assisté du Conseil de préfecture, en présence de M. l'Ingénieur en chef du département, à l'adjudication, au rabais et par voie de soumissions cachetées, des Ouvrages et Fournitures de matériaux à faire pour L'ENTRETIEN DES ROUTES DÉPARTEMENTALES DU LOT, pendant les années 1867, 1868, 1869, 1870, 1871 et 1872.

Les travaux dont il s'agit forment 24 lots; nous en donnerons le détail dans notre prochain numéro.

NOTA. Chaque lot sera soumissionné et adjudgé séparément.

Les devis des travaux sont déposés à la Préfecture (Bureau des Travaux publics), où l'on pourra en prendre connaissance, tous les jours (les dimanches et fêtes exceptés), depuis 10 heures du matin jusqu'à 4 heures du soir.

L'ILLUSTRATION

JOURNAL UNIVERSEL, rue Richelieu, 60, Paris.

Sommaire du Samedi 20 octobre 1866.

GRAVURES. — Bénédiction donnée par le Saint-Père à la légion romaine. — Les fêtes anniversaires de l'Indépendance belge (3 gravures). Le fusil Chassepot adopté pour l'armée française (7 gravures). Cession de la Vénétie Exercice de peloton de la garde nationale de Venise. — Les inondations: Rupture du remblai du chemin de fer, près Saumur. — Fêtes pour l'inauguration de la statue de M. le baron de Ladoucette (2 gravures). — Le professeur Rostan. — Rébus.

Pour la chronique locale : A. LAYTON.

Obligations du Crédit Foncier.

Le Crédit foncier émet :

1° Des obligations foncières et communales de 500 fr. 5 %, remboursables en 50 ans par voie de tirage au sort;

2° Des obligations communales à 2 ans d'échéance et au-dessus.

S'adresser pour obtenir ces obligations sans frais, dans les Recettes des finances, chez MM. les Notaires et chez tous les Correspondants de la Société. 1

Départements.

La cloche de la fonderie de canons de Toulouse.

On lit dans le Courrier de Tarn-et-Garonne: Nous avons reproduit dernièrement quelques détails historiques sur une cloche échappée à la fournaise révolutionnaire, et conservée depuis lors à la fonderie de canons de Toulouse, pour l'appel des ouvriers.

Cet établissement ayant été supprimé, et la cloche dont il s'agit se trouvant être de quelque valeur, M. le Ministre de la guerre en aurait fait don à Notre-Dame de la Dalbade de Toulouse; elle devrait, disait-on, figurer incessamment dans la sonnerie du clocher de cette église, resté si beau malgré sa mutilation.

L'auteur de cette notice, M. A. Brémond, induit de ses recherches que cette cloche avait dû être envoyée de Montauban lors de la spoliation de nos édifices sacrés.

L'un de nos amis, que des liens d'une ancienne parenté rattachent à la famille Savy, dont le nom figure dans la légende, ayant jeté les yeux sur la notice de M. Brémond, nous signala l'erreur commise par cet archéologue. D'après lui, cette cloche avait dû être enlevée de Beaumont-de-Lomagne, et il exprimait sa surprise de ce que les auteurs de sa découverte n'eussent pas songé à restituer à son propriétaire cet objet, précieux en raison de ses souvenirs. Il y avait en là, nous disait-il, méconnaissance d'un droit et d'un devoir.

Nous nous proposons de relever ces circonstances et de provoquer ainsi, de la part de l'église de Beaumont, la revendication d'un droit légitime, lorsque nous avons reçu, à ce sujet, de M. Louis Taupiac, ancien notaire et maire de la ville de Beaumont, dont nos lecteurs connaissent la science historique, la lettre suivante, qui vient de confirmer les remarques de notre ami :

Castelsarrasin, 19 octobre 1866.

« Monsieur le Directeur,

Je lis toujours avec plaisir votre intéressant journal; mais le numéro de jeudi, 18 octobre, renferme quelques lignes qui ont éveillé plus particulièrement mon attention.

Vous avez emprunté au Journal de Toulouse un article relatif à la petite cloche dont M. le Ministre de la guerre aurait récemment disposé en faveur de Notre-Dame de la Dalbade, et vous répétez avec l'auteur de la notice, que cette cloche, épave de 1794, avait probablement appartenu à l'une des églises de Montauban. Il y a dans ces détails plusieurs erreurs que dans l'intérêt de notre histoire locale, je crois devoir vous signaler. La cloche en question ne me paraît pas avoir été envoyée de Montauban à la fonderie de canons de Toulouse.

Sa légende indique parfaitement une origine différente, et voici, selon moi, la preuve évidente qu'elle appartenait à l'église de Beaumont-de-Lomagne, dépendant, en 1738 comme aujourd'hui, du diocèse de Montauban.

1° Le nom de l'évêque, qui a pu faire croire, sur une appréciation superficielle, que cette cloche venait de Montauban, ne figure dans l'inscription qu'en raison de la circonstance de la bénédiction qui fut faite par Mgr de Verthamon, dans son diocèse; mais le nom de l'archiprêtre Savy, curé de Beaumont en 1738, est autrement probant et indique bien la destination de l'objet béni.

2° Le blason que l'on retrouve des deux côtés, portant un monde cerclé surmonté d'une branche feuillée, est exactement le blason de la ville de Beaumont, qui est d'or à un monde d'azur cerclé d'or, sommé d'un saule de sinople. La branche feuillée aperçue par l'auteur de la notice n'est autre que le saule des armoiries de Beaumont.

3° Au bas de la cloche on lit, toujours d'après la notice: M. M<sup>e</sup> François Denis Bor..., docteur en droit, avocat au Parlement; Raymond Savy, Pierre Bopillières et Jean Brousse aîné, consuls.

Ces noms sont ceux de quatre familles honorables vivant à Beaumont en 1738; je me permets de rétablir le premier, donné par abréviation, celui de Jean-Denis Bordes, maire de Beaumont à cette époque: ses descendants existent encore; l'un d'eux est le beau-frère d'un ancien et très estimable juge de Montauban, M. Louis Cornac, de Sarraut (Gers).

La famille de l'archiprêtre Savy et de Raymond Savy, consul, est représentée aujourd'hui par mon excellent ami, Armand Savy. Quand aux Bopillières et aux Brousse, ils étaient nombreux en 1738; je crois, sauf des recherches plus précises, que ces noms sont éteints.

Il est évident, d'après ces indications, que cette cloche, qu'on n'a pas dédaigné de demander pour l'ornement de la sonnerie de Notre-Dame de la Dalbade, de Toulouse, appartenait à l'église de Beaumont-de-Lomagne. Lui appartient-elle encore? Je suis porté à le croire: l'ignorance où l'on était de son existence n'a pas permis de la revendiquer plus tôt; mais un trésor n'appartient à celui qui le trouve, que si sa provenance n'a point laissé de trace; c'est la définition légale: *Vetus depositum cuius memoria non extat*. Mais, ici, l'inscription parle et révèle éloquentement l'origine de cette

petite cloche, devenue un juste sujet d'ambition. — Je ne suppose pas qu'il soit possible d'invoquer ni loi ni principes qui s'opposent à la réclamation que son légitime propriétaire en pourra faire; je suis même convaincu que les autorités ecclésiastiques de la Dalbade, mieux éclairés, prouveront, sans hésitation, quoiqu'à regret, qu'on ne saurait en conscience se prévaloir jamais d'une possession précaire, fût-elle de 72 ans, pour retenir le bien d'autrui.

C'est une relique que l'église de Beaumont ne saurait abandonner; informée de son droit, elle devra considérer comme un devoir de l'exercer.

Veillez agréer, Monsieur et cher Directeur, l'expression de mes sentiments dévoués.

L. TAUPIAC,

Membre de la société française d'archéologie.

TRIBUNAUX

On se rappelle ce fameux portier à qui des polissons avaient fait tirer le cordon plusieurs fois de suite, puis, après être entrés et lui avoir demandé de ses cheveux, s'étaient enfuis. Entendant sonner de nouveau, notre pipelet dit à son épouse: « Je vais me placer derrière la porte; dès que j'y serai, tire le cordon. »

Ainsi dit, ainsi fait; la porte s'ouvre: le portier allonge un grand coup de pied à la personne qui entre... c'était la propriétaire! — Le fait que vient aujourd'hui raconter en police correctionnelle un brave homme, volé deux fois de suite, est le pendant de l'histoire du portier. Deux individus sont prévenus de vols, sur sa plainte; ce sont des gaillards assez mal famés d'ailleurs, mais enfin ce n'est pas une raison pour qu'ils se soient rendus coupables de ce qui leur est reproché. — Le plaignant raconte ainsi l'aventure: Vers la fin de septembre, me trouvant assez pochard, je m'en retournais chez moi. Pour lors, voilà deux particuliers qui me proposent de me reconduire, vu que je tournais le dos à mon domicile, à ce qu'il paraît. Finalement qu'ils me volent mon porte-monnaie. — Le lendemain matin, je m'aperçois de ça, et je me dis: Ah! canailles, je vous repègerai.

Quelques jours après, v'la l'idée que j'ai: Je m'en vassur les minuit et demi au même endroit où mes deux filous m'avaient rencontré... au bout de pas mal de temps, j'en vois venir deux... je me dis: ça doit être ces deux-là, soyons malin. Je fais celui d'être en ribote, je

vais en festonnant, de leur côté: Eh bien, eh bien! qui me disent, l'ancien; les jambes ne vont donc pas? — Non je leur réponds, je ne sais plus où est ma rue. Ils m'en demandent le nom, je leur dis; mais vous y tournez le dos qu'ils me répondent. — Ils m'offrent de me remmener, j'accepte, en me disant dans mon intérieur: « Les premiers sergents de ville que je rencontre, nous allons rire... »

V'la donc mes deux voleurs qui me prennent chacun par un bras; je sens qu'ils me farfouillent, je les attrape au collet et je crie au voleur! ils se dégagent, jouent de l'escarpin; j'étais refait de ma montre...

Je me dis, oh, celle-là, on ne me la fera pas trois fois; pour lors, donc, le 6 octobre, je retourne à l'endroit; je vois venir deux gaillards. Pour qu'ils ne me reconnaissent pas, je ne les regarde pas beaucoup; je recommence ma petite comédie; il passe des sergents de ville, je fais pincer mes deux gaillards, et voilà. — Le président: Tout d'abord, ce ne sont pas ceux qui vous ont déjà volé, puis qu'ils ont établi un alibi; ensuite, que vous ont-ils volé le 6 octobre?

Le témoin: Rien; ils n'ont pas eu le temps. Les sergents de ville passaient en ce moment; je me suis dit: Si j'attends, ils vont encore filer; mais ça ne peut être qu'eux qui m'ont fait ma montre. — Le président: Je vous répète qu'ils ont rendu compte de l'emploi de leur temps à l'heure où l'on vous volait votre montre. — Le témoin: Oh! ils vous l'ont faite. (Rires). — Les prévenus soutiennent qu'ils ne voulaient que reconduire charitablement chez lui le plaignant qu'ils croyaient ivre. — Le tribunal, en l'absence de preuves a prononcé leur acquittement.

AVIS. — Aux lecteurs atteints de hernies ou de maladies des voies urinaires, nous signalerons LA NEPTUNIDE ROUILLÉ, dont le succès est assuré. (Voir aux Annonces).

TIRAGE DEFINITIF

irrévocablement fixé par ARRÊTÉ PRÉFECTORAL AU  
30 NOVEMBRE PRÉSENT MOIS  
Loterie municipale Ville des ANDELYS  
Tirage public du  
GROS LOT DE 100,000 FR.  
et de tous autres lots promis.

Grandes Loteries du Bureau-Exactitude.

Pour toutes Chances de Gain des 672 lots des  
GRANDS TIRAGES DEFINITIFS,  
adresser CINQ francs  
en mandat-poste ou timbres-poste au directeur du  
BUREAU-EXACTITUDE, rue RIVOLI, 68, PARIS,  
et on recevra, par retour du courrier,  
VINGT BILLETS pour toutes chances  
compris 3 lots de 100,000 fr. et un de 150,000  
On peut donc, pour CINQ francs, gagner  
100,000 — 100,000 — 100,000 — 150,000

Expropriation pour cause d'utilité publique

AVIS

Le Maire d'Anglars donne avis que le plan parcellaire des terrains à occuper par le chemin vicinal ordinaire de deuxième classe, numéro 5, a été déposé le 27 octobre, au secrétariat de la Mairie et qu'il y restera pendant huit jours au moins. Les réclamations devront être présentées dans ce délai.

Etude de M<sup>e</sup> Etienne VIVAL, avoué, à Figeac.

Suivant acte public du 8 juillet 1866, le sieur Boutaric, demeurant à Villefranche-d'Aveyron, a fait vente au sieur Edmond Pancou, propriétaire, demeurant à Laborie, d'un hôtel, du patus et jardin contigus; d'une maison, d'un corps de bâtiment et remise, le tout situé au quartier du faubourg d'Ajou, à Figeac, au prix de 11 000 francs.

Copie collationnée dudit acte a été déposée au greffe du Tribunal de Figeac, et le procès-verbal a été signifié aux intéressés et à MM. les Procureurs impériaux de Villefranche-d'Aveyron et de Figeac.

(Extrait de l'Echo du Quercy, du 27 octobre.)

Etude de M<sup>e</sup> Eugène AYZAC, avoué, à Gourdon.

Le 27 novembre, à onze heures du matin, au Tribunal civil de Gourdon, il sera procédé à l'adjudication des immeubles du sieur Jean-Baptiste Miquel, cultivateur, domicilié à Gros-Champ, commune de Labastide-Murat. Ces immeubles seront vendus en un seul lot, et en bloc, sur la mise à prix de 20,000 fr.

Etude de M<sup>e</sup> HÉBRARD, avoué, à Gourdon.

Le 18 novembre 1866; à une heure après midi, en l'étude et par le ministère de M<sup>e</sup> Solinac, notaire, à Martel, il sera procédé à l'adjudication des biens immeubles dépendant de la succession de feu Marguerite Delmas. Ces immeubles seront vendus en trois lots sur la mise à prix, chacun de 4,000 francs.

MÊME ÉTUDE.

Le 25 novembre 1866, à une heure après midi, en l'étude de M<sup>e</sup> Lamothe, notaire, à Floirac, il sera procédé à l'adjudication des immeubles des enfants mineurs du sieur Pougade. Ces immeubles seront vendus sur la mise à prix de 300 francs.

(Extrait du Gourdonnais, du 25 octobre.)

Pour tous les articles et extraits non signés: A. LAYTOU.

ENTREPRISE BÈS ET Cie  
SERVICE DES DÉPÊCHES DE CAHORS A GRAMAT

CORRESPONDANT DIRECTEMENT AVEC LE CHEMIN DE FER D'ORLÉANS  
TRAJET DE CAHORS A PARIS EN 25 HEURES

Messieurs les voyageurs sont prévenus, que depuis le 20 octobre, les heures du départ et d'arrivée sont fixées de la manière suivante:

Départ de Cahors, à 3 heures du matin, Arrivée à Gramat, à 8 heures.

Départ de Gramat, à 8 heures 50 m. du matin, Arrivée à Paris, le lendemain matin, à 4 heures.

Prix des places de CAHORS à PARIS:

Coupé de la Voiture et 1<sup>re</sup> Classe en Chemin de fer... 70 fr. 25.  
Intérieur et 2<sup>me</sup> Classe — ... 53 fr. 50.  
Intérieur ou Banquette et 3<sup>me</sup> Classe — ... 40 fr. 35.

BUREAUX: M. MATHAT, Directeur, galerie Audoury, à Cahors. — M. GRIFFEL, Directeur, à Gramat.

A VENDRE

L'Etude de M<sup>e</sup> Ruamps, notaire à St-Paul-Labouffie. — S'adresser pour la vente à M<sup>e</sup> Roques, à Laburgade.

AVIS

A Vendre ou à Louer le CAFE DES AMIS, rue Brives. On vendra séparément un beau Billard.

On donnera toutes facilités pour le paiement.

JACQUES SÉGUY

PEINTRE

MENTION HONORABLE

à l'exposition de 1865, pour les imitations de marbres et bois étrangers. Peinture ordinaire, Enseignes et Vitrierie. Prix modérés.

A Cahors, rue Impériale, n°35.

VITESSE et SÉCURITÉ. VOITURES PUBLIQUES ET A VOLONTÉ PROBITE et EXACTITUDE

Le Sieur RAYMOND aîné, croit devoir informer les personnes qui sont dans l'usage de se servir de son entreprise, qu'à partir de ce jour, elles trouveront dans son établissement, situé rue du Lycée, maison CAVIOLE, toutes voitures de voyages et d'agrément, telles que Berlines, Calèches, Omnibus et Phaétons, le tout à des prix très-modérés.

NOTA. — Le Sieur RAYMOND aîné, a aussi l'honneur d'informer le public qu'il a dans son même établissement le bureau du service de Cahors à Assier, qui fait le transport des dépêches; ce service part tous les jours de Cahors, à 11 heures du soir; départ d'Assier, à 1 heure après-midi, et arrive à Cahors à 6 heures du soir.

Hernies, Prolapsus et Maladies de la Vessie.

Ces désolantes infirmités, longtemps réputées incurables, sont, depuis plusieurs années déjà, promptement et radicalement guéries par la NEPTUNIDE ROUILLÉ (Extrait de plantes marines). — Renseignements gratuits en écrivant à M. Rouillé, pharmacien de 1<sup>re</sup> classe, aux Sables-d'Olonne (Vendée).

Trois mois 46 fr. Six mois 52 fr.  
LE TEMPS  
JOURNAL POLITIQUE ET LITTÉRAIRE  
Rédacteur en chef: A. NEEFTZER  
Bureaux, 40, rue du Faubourg-Montmartre, à Paris.

A LOUER

Pour le 1<sup>er</sup> juillet 1867, le grand Hôtel de l'Europe, rue du Lycée, à Cahors, S'adresser pour traiter, à M. Salant.

CHOCOLAT-MENIER

On sait que ce fut la Maison MENIER qui, par l'abaissement des prix et par une fabrication régulière et constante de bonnes qualités de chocolat, imprima à la consommation de cet aliment le mouvement progressif qu'elle a suivi et qui va toujours en se développant. Cette maison vient de faire un pas de plus pour propager l'usage du chocolat en le livrant au public par fractions de 125 grammes.

Ce fractionnement, qu'on croirait sans importance, aura pour effet de rendre un vrai service aux petites bourses, en leur donnant le moyen de se procurer, pour 50 centimes, une tablette de chocolat de qualité supérieure, avec tous les signes d'une provenance authentique, au lieu d'accepter le chocolat d'origine non avouée, qu'on leur présente au détail. Du reste, les acheteurs de toutes les classes trouveront une commodité pour le voyage et pour en distribuer aux enfants, à se munir de tablettes d'un petit volume, faciles à casser.

PATE ET SIROP DE BERTHÉ

A LA CODÉINE

Préconisés par tous les médecins contre les Rhumes, la Grippe et toutes les Irritations de Poitrine.

AVIS

Des contrefaçons blâmables exécutées par le succès du Sirop et de la Pâte de Berthé, nous obligent à rappeler que ces produits si justement renommés, ne se livrent qu'en boîtes et en flacons portant la signature ci-contre.

151, rue Saint-Honoré, 151, A LA PHARMACIE DU LOUVRE et dans toutes les pharmacies.

PLUS DE MAUX DE DENTS

Soulagement immédiat, sans toucher à la dent malade, par l'emploi de la laine dentifrice brevetée, s. g. d. g. de Bergmann et C<sup>ie</sup>, de Paris, 70, Bd. Magenta. Prix du paquet: un franc. Dépôt à Cahors, à la pharmacie centrale de Vinel.

Le propriétaire-gérant A. LAYTOU.